

Département
PAS DE CALAIS
Canton
BULLY LES MINES
Commune
BULLY LES MINES

DÉCISION**DROIT DE PLACE DES FETES FORAINES**

Le Maire de la Ville de BULLY LES MINES,

Vu les Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 01 octobre 2020 rendue exécutoire le 06 octobre 2020 dans laquelle le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'exécuter certains actes et de prendre certaines décisions,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Moyens Généraux du 19 Octobre 2022,

DECIDE**Article 1 :**

De fixer ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} Janvier 2023, le montant des droits de place qui seront réclamés aux Artisans et Industriels Forains pour leur installation sur le domaine public :

Tarifs 2023 des emplacements :**Attractions boutiques-véhicules**

Base de présence de 7 jours

Calcul forfaitaire compté sur 2 jours (samedi – dimanche)

Base de calcul : 1m x 3m de profondeur soit 1.15 € du mètre linéaire

Dimension des attractions, Boutiques-véhicules	7 jours de présence Tarif pour 1 samedi et 1 dimanche	Détails de calcul
Inférieur ou égal à 8 m (linéaire)	9.20 €	Forfait initial Tarif du marché soit 1 m à 1.15 € sur 3m de profondeur
Supérieur à 8m et inférieur ou égal à 11m	18.40 €	2 forfaits
Supérieur à 11m et inférieur ou égal à 15m (limité à 15m)	27.60 €	3 forfaits

Attraction Manèges

Méthode de calcul pour l'application du forfait :

- Prise en compte de la longueur la plus longue
- Prise en compte du 3^{ème} forfait au 1^{er} forfait
- Largeur supérieure à 3 mètres
- (la longueur multipliée par la largeur) multiplié par 2

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et expédition en sera faite auprès de Monsieur le Sous-Préfet de LENS.

Fait à BULLY LES MINES, le vingt-six octobre deux mil vingt-deux.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 03 Novembre 2022

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221026-2022-081122-025-DE
Date de télétransmission : 03/11/2022
Date de réception préfecture : 03/11/2022